



2017  
INTERNATIONAL YEAR  
OF SUSTAINABLE TOURISM  
FOR DEVELOPMENT



## Assemblée générale

Vingt-deuxième session

Chengdu (Chine), 11-16 septembre 2017

A/22/Note Inf.1 rev.1

Madrid, 16 juin 2017

Original : anglais

### Note d'information n°1

#### Table des matières

1. Lieu et dates des réunions .....	2
2. Coordonnées du comité d'organisation.....	2
3. Sites internet officiels .....	2
4. Inscriptions en ligne .....	2
5. Accès aux réunions .....	2
6. Présentation des pouvoirs et des documents d'identification.....	3
7. Procédure relative aux procurations .....	4
8. Disposition des places .....	4
9. Débat général.....	5
10. Médias .....	5
11. Formalités d'entrée .....	5
12. Possibilités de partenariat.....	6
13. Statut des participants.....	6
14. Information sur le transport .....	6
15. Accueil à l'aéroport et transferts .....	7
16. Hébergement .....	7
17. Langues de travail.....	8
18. Documents de travail .....	8
19. Liste des participants .....	8
20. Journal de l'Assemblée .....	9
21. Concours de l'OMT de vidéos de promotion touristique.....	9
22. Centre d'affaires et espace internet.....	9
23. Renseignements d'ordre pratique .....	9
Annexe 1 : Modèle de pouvoirs .....	12
Annexe 2 : Modèle de pouvoirs de représentation (procuration) .....	13



## 1. Lieu et dates des réunions

Conformément à la résolution A/RES/672(XXI), l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) tiendra sa vingt-deuxième session à Chengdu (Chine). Comme convenu avec le pays hôte, les réunions de l'Assemblée se dérouleront du 11 au 16 septembre 2017 au Centre des congrès de l'InterContinental Century City Chengdu ([www.intercontinental.com](http://www.intercontinental.com)).

Au début de la première séance plénière, l'Assemblée générale souhaitera peut-être, conformément à l'article 12 j) des Statuts, instituer un comité ad hoc formé d'États membres afin de mettre au point la version finale du projet de texte de Convention relative à l'éthique du tourisme qui sera soumis à l'Assemblée générale pour examen.

## 2. Coordonnées du comité d'organisation

Coordonnateurs OMT	Coordonnateurs pays hôte
<p><b>M. Munir RAYES</b>            Chef des Services de conférence            Tél. : +34 915 678 189            Courriel : <a href="mailto:conf@unwto.org">conf@unwto.org</a></p> <p><b>Mme Yolanda SANSEGUNDO</b>            Services de conférence            Tél. : +34 915 678 188            Courriel : <a href="mailto:assembly@unwto.org">assembly@unwto.org</a></p>	<p><b>Mme TAO Li</b>            Administration nationale chinoise du tourisme (CNTA)            Courriel : <a href="mailto:ltao@unwto.org">ltao@unwto.org</a></p> <p><b>Mme WEN Mingjun</b>            Administration nationale chinoise du tourisme (CNTA)            Courriel : <a href="mailto:mwen@unwto.org">mwen@unwto.org</a></p>

## 3. Sites internet officiels

Toute la documentation officielle sera affichée sur le site internet de l'OMT à l'adresse : <http://lmd.unwto.org/fr/event/assemblee-generale-vingt-deuxieme-session>.

Le site internet de l'événement, [www.unwtoga22.org](http://www.unwtoga22.org), offrira des informations détaillées sur le pays hôte, les lieux des réunions, les manifestations spéciales et manifestations parallèles, les visites techniques, les programmes d'activités sociales, le transport, l'hébergement et les excursions.

## 4. Inscriptions en ligne

Il sera possible de s'inscrire **en ligne** à la session de l'Assemblée jusqu'au **lundi 31 juillet** en remplissant le formulaire de participation sur le site internet de l'OMT : <http://lmd.unwto.org/fr/event/assemblee-generale-vingt-deuxieme-session>.

## 5. Accès aux réunions

### Membres effectifs

Ont accès aux séances plénières de l'Assemblée les délégations des Membres effectifs à raison de cinq délégués au plus par délégation dont l'un sera nommé chef de délégation. Chaque délégation peut

aussi comprendre des suppléants et autant de conseillers, conseillers techniques, experts et personnes de catégorie analogue qu'elle juge nécessaires (article 9.1 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale).

#### **Membres associés et Membres affiliés**

Ont accès aux séances plénières de l'Assemblée les délégations des Membres associés à raison de cinq délégués au plus par délégation dont l'un sera nommé chef de délégation, ainsi que trois observateurs au plus désignés par le Comité des Membres affiliés et un observateur désigné par chaque Membre affilié (article 9.3 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale).

#### **Non-membres et organisations internationales**

Ont accès aux séances plénières publiques de l'Assemblée, à titre d'observateurs, les représentants invités des États non membres de l'Organisation mais Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'une institution spécialisée des Nations Unies ou Parties au Statut de la Cour internationale de Justice, ainsi que les représentants invités des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales (article 9.2 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale).

### **6. Présentation des pouvoirs et des documents d'identification**

Les noms des délégués des Membres effectifs et Membres associés, des observateurs des Membres affiliés et des représentants invités des Nations Unies et d'autres organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales, sont communiqués au Secrétaire général, si possible quinze jours au moins avant l'ouverture de la session de l'Assemblée (article 12.1 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale).

Les pouvoirs remis aux délégués des Membres effectifs et des Membres associés par l'autorité compétente de l'État sont présentés au Secrétaire général, si possible un jour au moins avant l'ouverture de la session de l'Assemblée (article 12.2 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale).

Il est à signaler que depuis la dixième session de l'Assemblée, seules les lettres ou télécopies officielles portant la signature de l'autorité compétente sont considérées comme des pouvoirs valables. Veuillez noter que depuis la douzième session de l'Assemblée générale, seuls les pouvoirs émanant du chef de l'État, du Premier Ministre, du Ministre des affaires étrangères ou du Ministre responsable du tourisme de l'État, ou leur équivalent, sont considérés valables. En outre, les pouvoirs ne peuvent être acceptés que s'ils sont rédigés dans l'une des langues de travail de l'Assemblée générale ou accompagnés d'une traduction appropriée. Veuillez vous reporter au modèle de pouvoirs (annexe 1).

Les documents d'identification des observateurs des Membres affiliés et des représentants invités des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales sont présentés au Secrétaire Général, si possible un jour au moins avant l'ouverture de la session de l'Assemblée (article 12.3 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale).

Afin de faciliter le travail de la Commission de vérification des pouvoirs, les délégations sont priées d'envoyer un **exemplaire scanné** de leurs pouvoirs au moins quinze jours à l'avance, **par courriel**, à Mme Zhanna Yakovleva (Fonctionnaire du protocole) à l'adresse [zyakovleva@unwto.org](mailto:zyakovleva@unwto.org) et de remettre l'original à leur arrivée à Chengdu avant de retirer leurs badges nominatifs.

## **7. Procédure relative aux procurations**

---

Si un Membre effectif n'est pas en mesure de participer à l'Assemblée générale, il peut s'y faire représenter exceptionnellement par un membre de la délégation d'un autre État, à condition de produire une lettre ou télécopie officielle signée par l'autorité compétente désignant la personne qui le représentera et, s'il y a lieu, lui donnant pouvoir pour voter en son nom. Veuillez noter qu'à moins que les points à l'égard desquels les pouvoirs pour voter sont donnés ne soient clairement précisés, il sera entendu que le ou la délégué(e) a tous pouvoirs pour voter sur tout point de l'ordre du jour au nom du gouvernement qu'il ou elle représente par procuration.

En outre, il convient de signaler que l'Assemblée générale, à sa vingtième session, a décidé aux termes de sa résolution 633(XX), en ce qui concerne les pouvoirs de représentation, que :

- a) Il ne peut être donné de pouvoirs de représentation que dans des circonstances exceptionnelles, dûment expliquées par écrit par l'État donnant ces pouvoirs ;
- b) La Commission de vérification des pouvoirs examinera le bien-fondé de ces explications ;
- c) Il ne peut être donné qu'une seule lettre de pouvoirs de représentation à un délégué représentant un autre État ;
- d) Des pouvoirs de représentation ne peuvent être confiés au chef de délégation d'un autre État ; et
- e) Les pouvoirs de représentation sont valables pour toute la durée de la session de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, à sa vingt et unième session tenue à Medellín (Colombie), en 2015, a décidé, aux termes de sa résolution 649(XXI), ce qui suit :

- a) La Commission de vérification des pouvoirs considérera comme non valables les pouvoirs enfreignant le principe du secret du vote ;
- b) Une fois remis le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, de nouveaux pouvoirs ou lettres de procuration ne pourront pas être examinés par celle-ci, sauf :
  - lorsque la propre Commission a invité le Membre effectif ou associé concerné à régulariser ses pouvoirs ou sa procuration ; et
  - lorsqu'un État dont les pouvoirs ont été acceptés par la Commission n'a pas de représentant pour le reste de la session pour des raisons dûment expliquées par écrit par l'État donnant le mandat, auquel cas la Commission évaluera l'existence de circonstances exceptionnelles justifiant la procuration ;
- c) Les présidents des commissions régionales vérifieront que les pouvoirs et lettres de procuration sont conformes aux règles en vigueur.

Veuillez vous reporter au modèle de pouvoirs de représentation (procuration) à l'annexe 2.

## **8. Disposition des places**

---

Lors des séances plénières, les délégations seront assises suivant l'ordre alphabétique anglais en commençant par le Membre qui accueille la session de l'Assemblée générale.

## 9. Débat général

---

Le Débat général de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale de l'OMT sera un prolongement du Segment ministériel/de haut niveau programmé avant le début de l'Assemblée générale, le 13 septembre. Il sera axé sur le thème : « Le tourisme et les objectifs de développement durable : cap sur 2030 ».

Les lignes directrices relatives à la participation au Débat général peuvent être consultées en ligne à l'adresse : <http://lmd.unwto.org/fr/event/assemblee-generale-vingt-deuxieme-session>

Les délégations souhaitant prendre la parole pendant le Débat général sont priées de contacter le secrétariat par courrier électronique avant le 31 août ([zyakovleva@unwto.org](mailto:zyakovleva@unwto.org)) en indiquant en objet du message : « Débat général ».

Le secrétariat les inscrira sur la liste des orateurs afin d'organiser au mieux le Débat. En raison des contraintes de temps, il est essentiel de limiter à trois minutes maximum la durée de l'intervention de chacun des chefs de délégation.

Les orateurs sont priés de bien vouloir remettre au secrétariat une copie de leur déclaration 30 minutes au moins avant le début programmé de leur intervention.

## 10. Médias

---

Les médias chinois désireux de couvrir la session de l'Assemblée générale doivent contacter Mme LI Xiaoliang à l'adresse [xinwenban@cmta.gov.cn](mailto:xinwenban@cmta.gov.cn).

Les médias internationaux souhaitant couvrir la session de l'Assemblée générale doivent se mettre en contact avec le programme Communication de l'OMT en écrivant à [comm@unwto.org](mailto:comm@unwto.org).

## 11. Formalités d'entrée

---

### Participants n'ayant pas besoin de visa

En vertu d'accords bilatéraux, les ressortissants d'un certain nombre de pays ayant un passeport approprié peuvent entrer sur le territoire chinois sans visa (Liste des accords d'exemption mutuelle de visa entre la République populaire de Chine et d'autres pays <http://cs.mfa.gov.cn/wgrlh/bgzi/P020140328398504621618.pdf>).

Les ressortissants de Singapour, du Brunéi Darussalam et du Japon titulaires d'un passeport ordinaire peuvent entrer en Chine sans visa en passant par les points d'entrée ouverts aux étrangers, à la condition de se rendre en Chine pour des motifs de tourisme, visite à des membres de leur famille, d'affaires ou de transit et de ne pas prévoir de séjourner en Chine plus de 15 jours. Les étrangers détenant une carte de résident permanent de la République populaire de Chine ou une carte de résident de la République populaire de Chine en cours de validité peuvent entrer en Chine sans visa. Les étrangers ayant une carte de voyageur d'affaires de l'APEC peuvent entrer en Chine sans visa.

### **Participants ayant besoin d'un visa**

Pour entrer sur le territoire chinois, les autres participants doivent se rendre, munis de leur passeport original (ayant une durée de validité d'au moins six mois) à l'ambassade de Chine la plus proche pour y présenter une demande de visa.

Pour de plus amples informations sur les visas, veuillez consulter les sites ci-dessous :

- Affaires consulaires chinoises : <http://cs.mfa.gov.cn/wgrlh/lhqz/lhqzjjs/t1095035.shtml>
- Centre des services de visa pour la Chine : <http://www.visaforchina.org>.
- Site internet du pays hôte pour la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale de l'OMT : [www.unwtoga22.org](http://www.unwtoga22.org)

Pour toute autre question concernant les visas, il est aussi possible de s'adresser à la Fonctionnaire du protocole de l'OMT, Mme Zhanna Yakovleva, à l'adresse [zyakovleva@unwto.org](mailto:zyakovleva@unwto.org).

## **12. Possibilités de partenariat**

---

Des possibilités de partenariat sont proposées pour la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale de l'OMT.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site :

[http://cf.cdn.unwto.org/sites/all/files/pdf/partnership\\_br\\_web\\_0.pdf](http://cf.cdn.unwto.org/sites/all/files/pdf/partnership_br_web_0.pdf)

## **13. Statut des participants**

---

La Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies du 21 novembre 1947 et son annexe XVIII s'appliquent pour l'Assemblée. Les représentants des États membres jouiront des privilèges et immunités prévus à l'article V de la Convention.

Tous les participants et toutes les personnes remplissant des fonctions liées à l'Assemblée ont le droit d'entrer en Chine et d'en sortir sans entraves et bénéficieront des facilités nécessaires aux fins de l'exercice indépendant de leurs fonctions en rapport avec la session. Le Gouvernement de la République populaire de Chine fera le nécessaire pour faciliter l'arrivée, le départ et le séjour des participants invités par l'Organisation indépendamment de leur nationalité. Les visas requis seront délivrés sans tarder.

## **14. Information sur le transport**

---

Il est recommandé aux participants invités à la session de l'Assemblée de choisir, comme aéroport d'arrivée et de départ, l'aéroport international de Chengdu-Shuangliu.

L'aéroport international de Chengdu-Shuangliu offre, chaque semaine, une moyenne de 2 368 vols intérieurs sans escale opérés par Air China, Sichuan Airlines, Chengdu Airlines, Tibet Airlines, Lucky Air, China Eastern Airlines, Shenzhen Airlines et China Southern Airlines.

Pour de plus amples informations sur le transport, veuillez consulter le site internet du pays hôte à l'adresse : [www.unwtoga22.org](http://www.unwtoga22.org).

## 15. Accueil à l'aéroport et transferts

Le Gouvernement de la République populaire de Chine installera des comptoirs d'accueil séparés pour les participants aux aéroports 1 et 2 de l'aéroport international de Chengdu-Shuangliu. Les agents qui y seront affectés leur fourniront des informations et l'assistance nécessaire aux fins de l'accomplissement des formalités d'entrée.

Un service gratuit de transfert sera assuré entre l'aéroport international de Chengdu-Shuangliu et les hôtels principaux à l'intention des délégués à leur arrivée et au départ, du 10 au 17 septembre 2017. Le trajet prend environ une demi-heure. Le transfert sera assuré uniquement à destination et au départ des hôtels indiqués dans la présente Note.

## 16. Hébergement

Les hôtels de Chengdu énumérés ci-après proposent des tarifs spéciaux aux participants. Les participants sont priés de faire leur propre réservation directement auprès des hôtels tels qu'indiqués dans le tableau ci-après.

Des chambres seront bloquées pour les participants dans les hôtels officiels jusqu'au **28 août 2017**. Après cette date, la disponibilité de chambres ne pourra pas être garantie.

Tous les tarifs des chambres d'hôtel à Chengdu (Chine) seront facturés en dollars des États-Unis (USD). **Les tarifs comprennent le petit-déjeuner, les taxes et le service.** Les règlements par virement bancaire sont acceptés, mais il est fortement recommandé de payer par carte de crédit.

Hôtel	Type de chambre	Tarif par nuit en USD	Pour réserver une chambre
<b>Intercontinental</b> 5 étoiles  <a href="http://www.ihg.com/intercontinental/hotels/gb/en/chengdu/ctuha/hoteldetail#">www.ihg.com/intercontinental/hotels/gb/en/chengdu/ctuha/hoteldetail#</a>  (Lettre B sur le plan)	Individuelle	USD 173	<b>M. Jeremy Yan</b> <b>Directeur des ventes</b> Tél. : +86 28 8538 9999 -2354 Portable : +86 152 8109 8100 Courriel : <a href="mailto:Jeremy.yan@ihg-etghotels.com">Jeremy.yan@ihg-etghotels.com</a>  <a href="#">Lien vers la page des réservations</a>
	Chambre deux lits	USD 190	
	Suite	USD 321	
	Suite Exécutive	USD 485	
<b>Holiday Inn</b> 4 étoiles  <a href="http://www.ihg.com/holidayinn/hotels/gb/en/reservation#scmisc=header_ic">www.ihg.com/holidayinn/hotels/gb/en/reservation#scmisc=header_ic</a>  (Lettre C sur le plan)	Individuelle	USD 100	<b>M. Alvin Li</b> <b>Directeur des ventes</b> Tél. : 86 28 8538 9999 -2546 Portable : +86 187 8023 3677 Courriel : <a href="mailto:Alvin.li@ihg-etghotels.com">Alvin.li@ihg-etghotels.com</a>  <a href="#">Lien vers la page des réservations</a>
	Chambre deux lits	USD 106	
	Individuelle Exécutive	USD 121	
	Suite Exécutive	USD 182	
<b>Quan Ji Hotel</b> 3 étoiles  <a href="http://www.huazhu.com">www.huazhu.com</a>  (Lettre E sur le plan)	Individuelle	USD 63	<b>Mme Li Qiong</b> <b>Responsable des ventes</b> Tél. : 86 28 6203 8111-0 Portable : +86 139 8350 0651 Courriel : <a href="mailto:liqiong004@huazhu.com">liqiong004@huazhu.com</a>  <a href="#">Lien vers la page des réservations</a>
	Chambre deux lits	USD 69	

## PLAN AVEC L'EMPLACEMENT DES HÔTELS



## 17. Langues de travail

Les documents de la session de l'Assemblée seront disponibles en anglais, arabe, espagnol, français et russe. Il y a aura un service d'interprétation simultanée dans ces cinq langues, plus le chinois, lors des séances plénières.

## 18. Documents de travail

Conformément à la politique du système des Nations Unies en matière de protection de l'environnement, veuillez noter qu'il ne sera pas distribué sur place d'exemplaires imprimés des documents de travail. **Les délégués sont priés d'apporter avec eux les exemplaires imprimés des documents dont ils estiment avoir besoin.** Les documents seront affichés sur la page : <http://lmd.unwto.org/fr/event/assemblee-generale-vingt-deuxieme-session>. Les délégués seront également prévenus par courriel.

## 19. Liste des participants

Tous les participants inscrits recevront à l'avance une liste provisoire des participants, qu'ils pourront également consulter au comptoir d'information sur le lieu de la réunion.

La liste définitive sera envoyée aux participants peu de temps après la clôture de la session de l'Assemblée. Elle sera également publiée sur le site internet de l'OMT.



## 20. Journal de l'Assemblée

---

Le Journal de l'Assemblée (Assembly Daily) sera disponible en version électronique à l'adresse [www.unwto.org](http://www.unwto.org). Chaque numéro offrira un résumé des réunions de la veille et décisions correspondantes ainsi qu'une liste des réunions et activités de la journée et des principaux points qui y seront traités.

## 21. Concours de l'OMT de vidéos de promotion touristique

---

Le Concours de vidéos de l'OMT permet de récompenser les vidéos de promotion touristique nationale les plus remarquables, en donnant acte de l'importance considérable que revêt la communication multimédias dans le marketing des destinations touristiques.

Les sept lauréats de la deuxième édition du Concours de l'OMT de vidéos de promotion touristique (un par région de l'OMT, plus le « prix du public ») seront annoncés au cours de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale.

Tous les États membres recevront directement des informations détaillées concernant le concours d'ici la fin du mois de juin 2017.

## 22. Centre d'affaires et espace internet

---

Les participants à la session de l'Assemblée générale devront prendre leurs propres dispositions pour s'assurer une assistance administrative. Il y a des centres d'affaires sur le lieu de la réunion et dans les hôtels.

En outre, les délégués auront à leur disposition un salon avec connexion à internet sur le lieu de la réunion. Les ordinateurs seront disponibles selon le principe « premier arrivé, premier servi ».

## 23. Renseignements d'ordre pratique

---

### Renseignements sur le pays

**Nom du pays** : République populaire de Chine

**Capitale** : Beijing

**Villes principales** : Beijing, Shanghai, Canton, Shenzhen, Tianjin, Chongqing, Hangzhou, Nanjing et Chengdu, entre autres

**Population** : 1,4 milliard

**Climat** : tempéré à tropical

**Forme de gouvernement** : république socialiste

**Religion** : liberté de religion

**Langue** : chinois

**Chef de l'État** : Xi Jinping

**Président de l'Administration nationale chinoise du tourisme** : Li Jinzao

**À propos de Chengdu** : Chengdu est située dans le sud-ouest de la Chine, sur le Min jiang (à mi-parcours du fleuve) dans l'ouest du bassin du Sichuan, à une altitude comprise entre 387 et

5 364 mètres (102°54'-104°53' de longitude est ; 30°05'-31°26' de latitude nord). Capitale de la province du Sichuan, Chengdu a le statut administratif de ville sous-provinciale et c'est l'un des grands centres urbains du pays. Chengdu compte 20 districts et comtés ainsi qu'une zone de développement industriel de haute technologie et le nouveau quartier de Tianfu, lesquels sont administrés directement par les autorités municipales de Chengdu.

L'agglomération, qui s'étend sur 14 300 km<sup>2</sup>, compte plus de 16 millions de résidents. La ville a une histoire qui remonte à plus de 2 300 ans et la réputation d'être une « terre d'abondance » depuis l'Antiquité. Chengdu possède des biens naturels et culturels du patrimoine mondial : mont Qingcheng, système d'irrigation de Dujiangyan, habitat du panda géant et plus de 40 sites classés AAAA comme le temple de Wuhou, la chaumière de Dufu et les ruines de Jinsha. Chengdu a reçu de nombreuses distinctions et est célèbre pour son patrimoine historique et culturel, ayant été désignée Ville de gastronomie par l'UNESCO et Meilleure ville chinoise pour le tourisme par l'OMT et l'Administration nationale chinoise du tourisme.

**Monnaie locale et taux de change** : La monnaie chinoise est le renminbi, compté en yuan (CNY). Le taux de change en vigueur en mai 2017 est d'environ 6,88 yuan pour 1 USD et d'environ 7,66 yuan pour 1 EUR. Les billets de banque sont de 1, 5, 10, 20, 50 et 100 CNY, et de 1 et 5 jiao (1 jiao = 0,10 yuan). Les pièces sont de 1 CNY, 1 et 5 jiao, 1 et 5 fen (1 fen = 0,01 yuan).

Les cartes de crédit sont acceptées dans la plupart des hôtels, des grands magasins et des restaurants.

**Change** : Il est possible de changer des devises étrangères et chèques de voyage dans la quasi-totalité des banques chinoises et des hôtels sur présentation d'une pièce d'identité.

**Climat** : À Chengdu, les températures au mois de septembre peuvent atteindre 25-29°C la journée, pour redescendre à 17-19°C la nuit.

#### **Code vestimentaire :**

Aux séances de l'Assemblée, il est recommandé de porter une tenue de ville (pas de cravate pour les hommes). Les salles de réunion seront climatisées.

Aux activités sociales programmées le soir, il est recommandé, pour les hommes, de porter une chemise à manches longues avec cravate et, pour les femmes, une tenue de soirée.

**Langue officielle** : Le chinois est la langue officielle du pays. L'anglais est parlé largement parmi les jeunes.

**Heure locale à Chengdu** : Au mois de septembre, l'heure officielle en Chine est de 7 heures de plus que le temps moyen de Greenwich (GMT+7).

**Électricité** : Le courant électrique en Chine est du 220 volts, 50 Hz. Dans la plupart des hôtels, les prises utilisables sont celles à deux ou trois broches plates.



**Obligations et précautions sanitaires** : Aucune vaccination n'est exigée pour entrer en Chine.

**Assurance** : Les participants souhaiteront peut-être souscrire une assurance voyage et une couverture sanitaire adaptées avant de partir. Le pays hôte ne souscrira aucune assurance pour les participants et ne sera pas tenu responsable des accidents susceptibles de se produire durant la conférence.

**Téléphonie** : Les participants peuvent emporter avec eux en Chine leur téléphone portable et acheter une carte SIM locale. Au moment d'acheter une carte SIM locale, on leur demandera de communiquer leurs renseignements personnels. Des services de *roaming* (itinérance) et de location sont également disponibles en Chine.

(86)	Indicatif téléphonique de la Chine
(28)	Indicatif de Chengdu
(10)	Indicatif de Beijing
(0)	Indicatif pour passer des appels nationaux
(00)	Indicatif pour passer des appels internationaux depuis la Chine

**Pourboires et taxes** : En Chine, les pourboires sont volontaires. Il n'y a pas d'obligation de laisser un pourboire.

**Distributeurs automatiques de billets** : Les voyageurs possédant une carte de crédit reconnue internationalement peuvent retirer de l'argent en monnaie locale aux distributeurs de billets.

**Horaires d'ouverture** : Les bureaux de l'administration sont ouverts de 9 heures à 17 heures en semaine (avec une pause déjeuner d'une heure à midi) et sont fermés le week-end. Les banques sont ouvertes de 9 heures à 17 heures en semaine et de 9 heures à 16 heures les jours fériés. Il se peut que les horaires varient d'une banque à l'autre. Les bureaux de poste sont ouverts de 9 h 30 à 17 heures du lundi au dimanche. Les hôpitaux assurent un service ambulatoire de 7 heures à 17 heures et des services d'urgence 24h/24. La plupart des pharmacies ouvrent de 9 heures à 17 heures. Certaines sont ouvertes 24h/24. La plupart des grands magasins sont ouverts de 9 heures à 22 heures du lundi au dimanche.

**Numéros de téléphone d'urgence** : Le numéro unique des Urgences à Chengdu est le 110. Ce numéro permet d'obtenir une assistance dans des situations mettant en jeu la sécurité, en cas d'urgence, de catastrophe et pour recevoir un soutien psychosocial.

## **Annexe 1 : Modèle de pouvoirs<sup>1</sup>**

---

### **Lettre type**

*Papier à en-tête officiel<sup>2</sup>*

### **Pouvoirs**

Je soussigné(e) (nom et titre complet de l'autorité compétente<sup>3</sup>) certifie par la présente que le Gouvernement de (nom du pays) a autorisé la délégation suivante à le représenter à la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme, qui se tiendra du ... au ... 2017 à Chengdu (Chine) :

Chef de délégation : (nom et titre complet)

Chef de délégation suppléant : *(nom et titre complet)*

Membres de la délégation : *(noms et titres complets)*

Fait à *(ville)*, le *(date)*

Nom, titre complet et signature

---

<sup>1</sup> Il est à signaler que depuis la dixième session de l'Assemblée, seules les lettres ou télécopies officielles portant la signature de l'autorité compétente sont considérées comme des pouvoirs valables. En outre, les pouvoirs ne peuvent être acceptés que s'ils sont rédigés dans l'une des langues de travail de l'Assemblée générale ou accompagnés d'une traduction appropriée.

<sup>2</sup> Portant le logo officiel du ministère

<sup>3</sup> Veuillez noter que depuis la douzième session de l'Assemblée générale, seuls les pouvoirs émanant du chef de l'État, du Premier Ministre, du Ministre des affaires étrangères ou du Ministre responsable du tourisme de l'État, ou leur équivalent, et des ambassadeurs des États accrédités auprès de l'Espagne, sont considérés valables. Veuillez noter également que conformément à la résolution A/RES/649(XXI), la Commission de vérification des pouvoirs considérera comme non valables les pouvoirs ou lettres de procuration enfreignant le principe du secret du vote.

---

**Annexe 2 : Modèle de pouvoirs de représentation (procuration)<sup>4</sup>**


---

**Lettre type<sup>5</sup>***Papier à en-tête officiel<sup>6</sup>***Pouvoirs (de représentation – procuration)**

Je soussigné(e) (nom et titre complet de l'autorité compétente<sup>7</sup>) ne pourrai pas assister à la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme, qui se tiendra du ... au ... 2017 à Chengdu (Chine) pour les raisons suivantes<sup>8</sup> : ..... En conséquence, j'autorise par la présente (nom et titre complet du délégué<sup>9</sup>) de la délégation de (nom du Membre effectif) à représenter le Gouvernement de (nom du Membre effectif) et à voter<sup>10</sup> en son nom à la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme :

Fait à (*ville*), le (*date*)

Nom, titre complet et signature

---

<sup>4</sup> Si un Membre effectif n'est pas en mesure de participer à l'Assemblée générale, il peut s'y faire représenter exceptionnellement par un membre de la délégation d'un autre État, à condition de produire une lettre ou télécopie officielle signée par l'autorité compétente désignant la personne qui représentera l'État et, s'il y a lieu, lui donnant pouvoir pour voter en son nom.

<sup>5</sup> Il est à signaler que depuis la dixième session de l'Assemblée, seules les lettres ou télécopies officielles portant la signature de l'autorité compétente sont considérées comme des pouvoirs valables. De plus, les pouvoirs ne peuvent être acceptés que s'ils sont rédigés dans l'une des langues de travail de l'Assemblée générale ou accompagnés d'une traduction appropriée.

<sup>6</sup> Portant le logo officiel du ministère

<sup>7</sup> Veuillez noter que depuis la douzième session de l'Assemblée générale, seuls les pouvoirs émanant du chef de l'État, du Premier Ministre, du Ministre des affaires étrangères ou du Ministre responsable du tourisme de l'État, ou leur équivalent, et des ambassadeurs des États accrédités auprès de l'Espagne, sont considérés valables.

<sup>8</sup> Conformément à la résolution A/RES/633(XX), a) il ne peut être donné de pouvoirs de représentation que dans des circonstances exceptionnelles, dûment expliquées par écrit par l'État donnant ces pouvoirs et b) la Commission de vérification des pouvoirs examinera le bien-fondé de ces explications.

<sup>9</sup> Conformément à la résolution A/RES/633(XX), c) il ne peut être donné qu'une seule lettre de pouvoirs de représentation à un délégué représentant un autre État et d) des pouvoirs de représentation ne peuvent être confiés au chef de délégation d'un autre État.

<sup>10</sup> Veuillez noter qu'à moins que les points à l'égard desquels les pouvoirs pour voter sont donnés ne soient clairement précisés, il sera entendu que le ou la délégué(e) a tous pouvoirs pour voter sur tout point de l'ordre du jour au nom du Gouvernement qu'il ou elle représente par procuration. Veuillez noter également que conformément à la résolution A/RES/649(XXI), la Commission de vérification des pouvoirs considérera comme non valables les pouvoirs ou lettres de procuration enfreignant le principe du secret du vote.